

*sont les points auxquels ces statistiques doivent spécialement être consacrées?*

Nous croyons devoir consigner ici un court aperçu sur les motifs qui nous paraissent avoir engagé les ordonnateurs du congrès international à soumettre la question qui précède aux débats de l'assemblée.

Depuis longtemps, malgré les difficultés que toute tentative de statistique agricole révèle, les gouvernements ont entrepris des recensements dans le domaine de l'économie rurale et forestière. Des princes éclairés, entre autres Louis XIV, Frédéric le Grand, Joseph II, en ont ordonnés. Dans ces derniers temps, la statistique agricole a attiré plus vivement l'attention; ainsi qu'on l'a justement fait observer au congrès de Vienne, l'enquête sur l'agriculture belge, de 1846, constitue une œuvre remarquable, qui a été continuée en 1856 et en 1866; la France possède des statistiques de 1840, 1852 et 1862 et, plus récemment, elle a ouvert une enquête d'un immense intérêt sur tout ce qui se rattache à l'agriculture nationale; la Suède et la Norvège publient tous les cinq ans des documents considérables de statistique agricole et forestière; Bade, le Wurtemberg, la Hesse font connaître, chaque année, par commune, les faits principaux de la statistique agraire; l'Angleterre, la Saxe, la Hollande et l'Irlande donnent, depuis plusieurs années, des relevés intéressants de statistique agricole. On peut même dire qu'aucun État n'a négligé d'entreprendre, dans la dernière période vicennale, de travail statistique agricole.